

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 27
N° identifiant 2023-0120

Titre Utilisation des restaurants administratifs municipaux par les agents de Grand Poitiers

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ. Convention de partenariat entre la ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté urbaine

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Alimentation - Agriculture
------------------	---

Dans le cadre de son Plan d'action sociale, Grand Poitiers Communauté urbaine a fait le choix d'apporter à ses agents une aide à la restauration. Cette mission de restauration a été confiée à la ville de Poitiers. Elle permet au plus grand nombre d'agents de se restaurer le midi de manière variée, équilibrée et économique à proximité de leur lieu de travail.

Il vous est donc proposé de continuer à accueillir les agents de Grand Poitiers Communauté urbaine, aux mêmes conditions de tarification que ceux de la ville de Poitiers. En conséquence, il est nécessaire de prévoir les modalités de compensation par Grand Poitiers.

Ainsi, il vous est proposé la signature de la convention jointe à la délibération, relative à l'utilisation des restaurants administratifs municipaux par les agents de Grand Poitiers Communauté urbaine, et de fixer à 1,30 € par agent ce montant compensatoire à compter du 1^{er} octobre 2023.

Pour mémoire, la subvention 2022 s'élevait à 60 087 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accepter les financements tels que définis ci-dessus**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la recette correspondante, à l'article 74751 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	9.1	Autres domaines de compétences des communes	